



PASSAGE DE GRADES

Le Dimanche 13 juin 2021

Examens Grades 1^{er} et 2^{ème} DAN Karaté et Disciplines associées

L'horaire et l'adresse de la salle vous seront communiqués sur votre lettre de convocation.
Veuillez prendre note que le passage de grade est un examen d'Etat et que les candidats doivent prévoir une journée de disponible. Jusqu'à l'annonce des résultats, il est demandé aux candidats de rester en kimono.

Conditions d'inscription

1 - **LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPOSE :**

Du passeport sportif **A JOUR** :

- Licence de la saison en cours
- Page grades club
- Page certificat médical
- Page grades fédération attestant de la date d'obtention de votre 1 Dan
- Page des unités de valeur acquises

2 - **A JOINDRE**

- Une autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- L'attestation historique des licences
- Le formulaire d'inscription du Comité Départemental avec photo
- Un chèque de 50 euros correspondant aux frais administratifs (A l'ordre du Comité Départemental de la Manche)
- D'une enveloppe libellée au nom et adresse du candidat affranchie au tarif lettre, format 16 x 23
- S'il y a lieu, une attestation permettant d'obtenir des bonifications ou unité (Arbitre)

Envoi du dossier d'inscription 30 jours francs avant la date d'examen

*au comité Départemental de Karaté de la Manche (CD Karaté Manche)
Chez Mme Véronique BLIN
Résidence de l'Orme - 10ème étage
50400 GRANVILLE*

Nota : Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera rejeté et retourné, en application du règlement de la CSDGE.

Serge HAIRON
Responsable Départemental des Grades
06.05.17.20.12